

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AJACCIO**

Le 23 juin 2022 à 18 h 00, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 16 juin 2022 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent Marcangeli, Le Maire.

Etaient présents : Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Danielle Flamencourt, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Laetitia Maroccu, Muriel Piera, Alain Nicolai, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom : Annie Costa-Nivaggioli à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Dominique Carlotti à Simone Guerrini, Isabelle Jeanne à Christian Bacci, Marie-Noëlle Nadal à Stéphane Vannucci, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Paul Mancini à Jean-Pierre Aresu, Emmanuelle Villanova à Caroline Corticchiato, Marie-Françoise Gaffory Fau à David Frau, Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Danielle Antonini à Jean-André Miniconi,

Etaient absents : Laurent Marcangeli, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Isabelle Feliciaggi, Vanina Angelini-Buresi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	34
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

**Séance du jeudi 23 juin 2022
Délibération N° 2022/096
Affectation du résultat du compte administratif de l'exercice
2021 - Budget annexe de l'ANRU**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20220623-2022_096-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2022

Affichage : 29/06/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Conformément à l'instruction M14 qui régit ce budget, les résultats du compte administratif doivent faire l'objet d'une affectation par délibération.

Le compte administratif 2021 du budget annexe de l'Anru fait apparaître hors restes à réaliser les résultats suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 810 417.95 €

RECETTES : 810 417.95 €

↳ Soit un équilibre constaté de la section.

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES : 9 852 511.56 €

RECETTES : 9 796 998.44 €

↳ Soit un déficit d'investissement brut d'exécution de : **- 55 513.12 €**.

↳ Soit un déficit global de clôture du compte administratif de : - 55 513.12 €

Les résultats du compte administratif sont en concordance avec le compte de gestion présenté par le trésorier municipal.

Tableau Etat II-2 Compte de Gestion	Résultat de clôture 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	- 5 871 209.66		+ 5 815 696.54	- 55 513.12
Fonctionnement	+ 310 221.92	- 310 221.92	0.00	0.00
Total	- 5 560 987.74	- 310 221.92	+ 5 815 696.54	- 55 513.12

COMPTE ADMINISTRATIF 2021	
INVESTISSEMENT	
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	+ 5 815 696.54 - 5 871 209.66
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	
TOTAL	- 55 513.12
RESTES A REALISER (DEPENSES)	3 089 676.61
RESTES A REALISER (RECETTES)	3 563 753.82
SOLDE DES RESTES A REALISER	+ 474 077.21
RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT	+ 418 564.09
FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE L'EXERCICE	0.00
RESULTAT REPORTE	0.00
RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0.00

Le compte administratif 2021 du budget annexe de l'ANRU fait donc apparaître un

équilibre de la section de fonctionnement et un résultat déficitaire de la section d'investissement avant reports de - 55 513.12 €.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le résultat du Compte administratif 2021 du budget annexe de l'Anru.

Pour cela il convient d'inscrire :

- Au compte 001 « Déficit d'investissement reporté » le montant de : - 55 513.12 €.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- d'adopter l'affectation des résultats du Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget annexe de l'Anru.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Monsieur Pierre Pugliesi, adjoint délégué
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 23 juin 2022 ;

APPROUVE et ADOPTE

ARTICLE 1 :

Le compte administratif 2021 du budget annexe de l'ANRU et le compte de gestion établi par le Trésorier Municipal sont tous deux en concordance.

ARTICLE 2 :

↳ Le déficit d'investissement constaté pour **55 513.12 €** est reporté :

- **Au compte 001 « Déficit d'investissement reporté »** le montant de : **55 513.12 €.**

RECONNAIT et PRECISE

La sincérité des restes à réaliser et qu'ils seront portés au Budget Supplémentaire 2022.

VOTE

Par 38 voix pour, 6 abstentions.

Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

Directeur Général des Services

Charles DOMINICI

2022/096